

Von: newsletter.jurinfo
Gesendet: Dienstag, 4. Mai 2004 13:03
Betreff: Newsletter No 3/2004 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 3/2004 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Contrefaçon et piraterie
2. Harmonisation de la pratique de l'Institut
3. Comité intergouvernemental de l'OMPI
4. Paraphage de l'Accord de libre-échange entre l'AELE et le Liban et conclusion des négociations entre l'AELE et la Tunisie sur le chapitre dédié à la propriété intellectuelle

1. Contrefaçon et piraterie

Lutte contre la contrefaçon et la piraterie

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a pour but de lutter activement contre la contrefaçon et la piraterie. A cette fin l'Institut a créé un "Point de contact contrefaçon et piraterie" et mène une enquête sur le sujet: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j107.shtm>

2. Harmonisation de la pratique de l'Institut

L'Institut a dans une large mesure uniformisé sa pratique en matière de représentation et de procuration. Cela entraînera, dans un ou plusieurs domaines de protection, un changement de pratique qui entrera en vigueur le 1er mai 2004 (sic! 4/2004, p. 373 s., en français: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10006f.pdf>).

En outre, l'Institut a uniformisé sa pratique en matière de taxe pour travaux administratifs en cas de restitution de taxe (art. 8 IPI-RT). Cette pratique entrera en vigueur le 1er juillet 2004 (sic! 4/2004, p. 374 s., en français: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10007f.pdf>).

3. Comité intergouvernemental de l'OMPI

Du 15 au 19 mars 2004 s'est tenue à l'Organisation mondiale de la propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève, la 6e session du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Rapport de la délégation suisse en français: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j110001f.pdf>

Documents officiels: http://www.wipo.int/documents/fr/meetings/2004/igc/index_6.html

4. Paraphage de l'Accord de libre-échange entre l'AELE et le Liban et conclusion des négociations entre l'AELE et la Tunisie sur le chapitre dédié à la propriété intellectuelle

Les négociations concernant l'élaboration d'un Accord de libre-échange (<http://www.ige.ch/f/jurinfo/j110703.shtm>) entre le Liban et les pays membres de l'AELE ont abouti à Genève le 12 mars 2004 avec le paraphage du texte de l'Accord. L'Accord contient, à l'article 24 et dans l'Annexe V, des dispositions substantielles concernant la protection de la propriété intellectuelle. La signature de l'Accord est prévue le 24 juin 2004, lors de la réunion des Ministres de l'AELE à Montreux. A cette occasion, la signature d'un Accord de libre-échange entre l'AELE

et la Tunisie est également planifiée. Le 8 avril 2004, après près de neuf ans de pourparlers, les négociations avec la Tunisie ont pu être en grande partie conclues.

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Membre de la Direction
Conseiller juridique de l'Institut

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).
To Unsubscribe, [please click here](#).